



BENIN

Naissance d'un enfant au Bénin

Inscription dans le registre suisse de l'état civil

Juin 2022

Informations

Veuillez envoyer tous les documents suivants par **scan PDF (de bonne qualité) par e-mail** à l'Ambassade de Suisse à Accra à l'adresse accra@eda.admin.ch. Après vérification des documents, il vous sera demandé d'envoyer les documents originaux (à l'exception des passeports) à l'Ambassade de Suisse à Accra. Après examen des documents, les originaux seront envoyés aux autorités compétentes en Suisse et ne vous seront pas restitués.

Documents à soumettre

- Acte de naissance de l'enfant (copie conforme de moins de 6 mois)
- Acte de naissance du parent résidant au Bénin (copie conforme de moins de 6 mois)

- Copie du passeport de la mère
- Copie du passeport du père
- Copie du passeport de l'enfant

Si applicable :

- Déclaration de reconnaissance de l'enfant
- Jugement de reconnaissance de l'enfant par le père établi au Bénin

État civil des parents (au moment de la naissance):

Marié(e)

- Acte de mariage (copie conforme de moins de 6 mois)

Célibat (seulement si vous n'avez jamais été ni marié(e), ni divorcé(e), ni veuf(ve))

- Certificat de célibat établi dans la mairie du lieu de naissance (original de moins de 6 mois)
- Une déclaration de célibat au Bénin à faire devant un notaire en présence de 2 membres de la famille, qui figureront comme témoins sur le certificat de célibat (original de moins de 6 mois)
 - Copie des passeports des témoins

Divorcé/e

- Jugement de divorce (copie conforme de moins de 6 mois)
- Certificat de non-remariage établi dans la mairie du lieu de naissance (original de moins de 6 mois)
- Une déclaration de non-remariage au Bénin à faire devant un notaire en présence de 2 membres de la famille, qui figureront comme témoins sur la déclaration de non-remariage (original de moins de 6 mois)
 - Copie des passeports des témoins

Veuf/Veuve

- Acte de décès du précédent conjoint (copie conforme de moins de 6 mois)
- Certificat de non-remariage établi dans la mairie du lieu de naissance (original de moins de 6 mois)
- Une déclaration de non-remariage au Bénin à faire devant un notaire en présence de 2 membres de la famille, qui figureront comme témoins sur la déclaration de non-remariage (original de moins de 6 mois)
 - Copie des passeports des témoins

Lieu de résidence des parents

Parent résidant **au Bénin** :

- Certificat de résidence au moment de la naissance au Bénin indiquant le lieu de domicile (copie conforme de moins de 6 mois)
- Certificat de résidence actuel au Bénin indiquant le lieu de domicile (copie conforme de moins de 6 mois)

Parent résidant **en Suisse** :

- Photocopie du permis de résidence pour la Suisse (si applicable)
- Photocopie du « Certificat individuel de l'état civil » (si applicable)

Regroupement familial / Demande de visa

Si l'enfant résidant au Bénin et désire rejoindre le parent en Suisse :

- Demande de visa en 3 exemplaires
Lien: <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html>
- 4x photos d'identité sur fond blanc
- 3x photocopies du passeport
- Jugement de transfert d'autorité parentale

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse (allemand, français, italien) ou en anglais doivent être traduits.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération du Bénin

Direction des Affaires Consulaires et des Béninois de l'Extérieur

Route de l'Aéroport

Cotonou, Bénin

Plus d'informations: <https://diplomatie.gouv.bj/>

Vérification approfondie

En règle générale, les actes d'état civil étrangers à soumettre doivent passer par une vérification approfondie de leur authenticité par un avocat-conseil de la représentation. A cette fin, veuillez remettre à la représentation suisse ce qui suit:

- Questionnaire adulte concernant vérification et légalisation de documents de mariage et 1 photo d'identité sur fond blanc
- Questionnaire pour personne domicilié/e en Suisse
- Questionnaire de l'enfant concernant vérification/légalisation de documents

Des documents supplémentaires pourront être requis, selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse.

Cette procédure prend **plusieurs mois** et le résultat de cette vérification ne lie pas l'autorité d'état civil compétente dans sa décision.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Le coût de la légalisation des documents vous sera communiqué après la soumission des documents (scannés au format PDF). Les frais sont à régler par une avance. Un décompte final sera établi à la fin de la procédure.

Ambassade de Suisse Ghana, Togo et Benin

Hilla Limann Hwy/ King Tackie Avenue

corner of Kenneth Kaunda Rd

P.O. Box 359 GPO

North Ridge, Accra (Ghana)

Phone.: +233 30 222 81 25

accra@eda.admin.ch

www.eda.admin.ch/accra